



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)  
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNY Michèle,  
GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy  
Étaient excusées :

Etaient excusés : VENERA Christophe, JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine)

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

### **Délibération n° 2023/40 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

*Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :*

- CHAPARD Jules : du 31 juillet au 11 août 2023 à temps complet,
- GONON Mélissa : du 14 au 25 août 2023 à temps complet,
- VENERA Philippe : prolongation du contrat du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023,

*Personnel temporaire (Service National Universel - SNU) :*

- CHAPARD Jules : mission d'intérêt général « mise en valeur des espaces publics » pour 84 heures réparties du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre et du 23 octobre au 3 novembre 2023,

*Décision du 3 août 2023 :* acceptation de devis de l'entreprise SCOP A.T.EAU pour le remplacement de 9 vannes du réseau d'eau potable. Montant du devis : 12 043,20 € TTC.

*Décision du 7 septembre 2023 :* acceptation de devis de l'entreprise LEGSA pour la fourniture de pièces détachées pour la réparation du broyeur. Montant du devis : 1 946,90 € TTC.

*Décision du 18 septembre 2023 :* acceptation de devis de l'entreprise FIAT pour la remise en état de la piste d'Emparis. Montant du devis : 5 220,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : **03 OCT. 2023**

Date de publication :

